

**BULLETIN D'ADHESION 2017-2018**

Entrée n° 1- Port de la Pointe Rouge - 13008 MARSEILLE  
Tél. 04.84.255.603 - marseille@asptt.com

Type d'Adhésion :  Création  Renouvellement  
ACTIVITE : .....

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Date de naissance\* : .....

Sexe\* :  Homme  Femme

Profession : .....

La Poste : Id. RH (2) : .....

Fonction Publique (1)

Bénévole

Adresse\* : .....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail \* : .....

Certificat Médical\* établi le : ..... Par le Docteur : .....

**Informatique et libertés**

"La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978" modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

**Cession de droit à l'image**

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

**Assurance**

L'établissement d'une des 4 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT est de 1,84 € et dans celui de la licence FSASPTT associée est de 0,60 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle et de 0,45 € dans la licence stage. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

Concernant la licence FSASPTT associée, il est précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Je soussigné(e) ..... reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

**Refus d'assurance « Dommages corporels »**

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »

**Autorisation parentale**

Je, soussigné(e), M. ou Mme .....  
représentant légal de : .....

certifie lui donner

l'autorisation de :

- **Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités**
- **Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.**

**J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.**

La personne à contacter en cas d'urgence est : .....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

**Comment avez-vous connu l'ASPTT ?**

Affichage  Forum  Radio  Autre  Manifestations sportive  Site Internet  Presse  Un ami

**JE DECLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PORTEES CI-DESSUS ET M'ENGAGE A RESPECTER LA REGLEMENTATION DE LA FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT.**

A, ..... le, .....  
Signature obligatoire du demandeur ou du représentant légal

(\*) Champ obligatoire

(1) Fonction publique ou assimilé : entreprise publique, salarié d'association

(2) Identifiant RH pour les postiers

**PARTIE RESERVEE A L'ASPTT MARSEILLE - MERCI DE NE PAS REMPLIR**

Déjà adhérent(e) sur la saison 2017/2018 à l'activité : \_\_\_\_\_

- Président de section  
  Secrétaire de section  
  Trésorier de section  
  Membre du comité de section  
  Bénévole  
 Membre du Conseil d'Administration de l'ASPTT Marseille  
  Cadre technique  
  Educateur/moniteur  
  Arbitre/Officiel  
 Salarié ASPTT Marseille  
  Autres : .....

**DECOMPOSITION DE LA COTISATION**

- 1 - Adhésion statutaire ASPTT .....  
 2 - Licences **FSASPTT** (Tableau ➡) .....  
 3 - Licence Fédération délégataire .....  
 4 - Cotisation de l'activité .....  
  
 5 - **A PAYER** (Total 1+2+3+4) = .....  
 6 - Réduction (A justifier\*) .....  
  
**TOTAL PAYE (Total : 5 - 6) =** .....

(\*) Justification de la prise en charge :

**LICENCES FSASPTT**

Prix licences saison 2016/2017	Prix licence/adhérent	Prix payé par l'adhérent
Licence Prémium FSASPTT	17 €	17 €
Licence Prémium FSASPTT La Poste	17 €	0 €
Licence Prémium Bénévole	17 €	8,50 €
Licence FSASPTT Associé (Délégataire et affinitaire)	2 €	2 €
Licence FSASPTT Associé bénévole	2 €	2 €
Licence FSASPTT Associé La Poste (Délégataire et affinitaire)	2 €	0 €
Licence FSASPTT Stage	10 €	10 €
Licence FSASPTT Evènementielle	2 €	2 €

**REDUCTION SRIAS PACA**

Moins 18 € sur les adhésions annuelles pour les Fonctionnaires d'Etat actifs ou retraités et leurs ayants droits  
 Moins 50 € sur les stages uniquement pour les enfants des Fonctionnaires d'Etat.

**MODES DE REGLEMENT**

- Espèces : .....  
 Carte bancaire .....  
 Paiement AWOO (Voile) .....  
 Chèque(s) - Montant : .....  
     Titulaire : .....  
     Numéro : .....  
     Banque : .....

**Le paiement échelonné est accordé comme suit :**

*2 chèques par adhérents à un mois d'intervalle pour les activités fonctionnant à l'année sportive, l'intégralité de la cotisation doit être enregistrée avant le 31 décembre de l'année en cours.*

**1<sup>er</sup> chèque - Titulaire**

Nom, Prénom : .....  
 Banque : .....  
 N° du chèque : .....  
 Montant : .....

**2<sup>ème</sup> chèque - Titulaire**

Nom, Prénom : .....  
 Banque : .....  
 N° du chèque : .....  
 Montant : .....

**AUTRES MODES DE REGLEMENT**

**Chèques vacances (Valeur x nombre) :**

- 10 € x  = .....  
 20 € x  = .....  
 25 € x  = .....  
 50 € x  = .....

- Présentation carte L'attitude du Conseil Départemental  
 Coupon sport : .....  
 Ticket sport ASPTT Marseille : .....  
 Autres : .....

**ANNOTATIONS/COMMENTAIRES**